

ANNEE 2018

Délibération n°

20180026

SEANCE PUBLIQUE DU 12 AVRIL 2018

Date de convocation : 6 avril 2018

Date d'affichage : 16 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

| | | |
|--------------------|---|----|
| Nombre de présents | : | 14 |
| Pouvoirs | : | 4 |
| Nombre de votants | : | 18 |

Vote : 18 (dont 4 pouvoirs)
Pour : 16 (dont 3 pouvoirs)
Contre : 2 (dont 1 pouvoir)

Adopté à la Majorité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 avril 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Sophie DELETTRE, Marie-Dominique GAY, Mme Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h40).

Absent(s) excusé(s) : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), M. Philippe BIGOTEAU (pouvoir à M. KLISZ) Hugues BIGÉ (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Pierre SORHAITS (pouvoir à M. Michel GOÑY), Mme Dominique VIGIER.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Modification du prix de vente du lot n°12
du lotissement IGELDIA**

Monsieur Le Maire rappelle que les prix de vente des lots à bâtir du lotissement IGELDIA avaient été fixés lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2017.

Une différence de prix avait été appliquée en distinguant les terrains du haut et du bas, considérant notamment qu'il fallait des fondations adaptées sur les terrains du bas, soit pour les lots n°1 à 8.

Or, après l'étude de sols, il s'avère que sur le lot n°12 (situé en partie haute), des fondations adaptées sont également à prévoir.

Le surcoût de ces fondations est estimé à 18 000€. Monsieur Le Maire propose que la commune prenne en charge 50% de cette somme, soit 9 000€.

Il rappelle que le prix du terrain en question de 500m² avait été fixé à 175 000€, ce qui le ramènerait à 166 000€ après déduction des 9 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE de diminuer le prix de vente
du lot n°12 du lotissement IGELDIA de 9 000€, ce qui rapporte le
tarif de vente à 166 000€.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à M. Le sous-préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 16/04/2018